

*Recours au Règlement—M. Attewell***RECOURS AU RÈGLEMENT**

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il arrive que des députés, par les propos qu'ils tiennent à la Chambre, manquent de respect envers le premier ministre (M. Mulroney), d'autres membres du cabinet et nous tous qui sommes leurs collègues. Ils sont certes irrespectueux envers le Parlement, l'institution suprême de notre pays.

J'ai clairement entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) prononcer le terme «imposteur» après que le premier ministre eut répondu à une question. J'ai vérifié dans le dictionnaire. Le terme «imposture» y est défini comme l'«action de tromper par des fausses apparences». Je vous demande, monsieur le Président, d'user de toute l'influence que vous confèrent vos fonctions pour élever la conduite des députés à un niveau convenable . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Dois-je comprendre que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) a entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) accuser le premier ministre (M. Mulroney) ou quelqu'un d'autre d'être un imposteur?

M. Attewell: J'ai entendu le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) traiter le premier ministre (M. Mulroney) d'imposteur.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme personne ne demande à intervenir sur le rappel au Règlement, je vais, évidemment . . . le député de Hamilton Mountain (M. Deans)?

M. Deans: Monsieur le Président, une vérification rapide du Beauchesne m'apprend que l'utilisation du terme anglais équivalent, «fraud», a été jugée à la fois parlementaire et non parlementaire, mais plus souvent parlementaire.

M. le Président: Je n'ai pas entendu ces termes employés exactement dans le sens que relève le député.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois que si vous vous fondez sur les décisions que vos prédécesseurs ont rendues concernant le terme en question, vous pourrez facilement conclure que le terme est parlementaire. De toute façon, je dis qu'il faut plus qu'une allégation de la part du député ministériel pour établir un lien entre ce terme et le premier ministre (M. Mulroney). J'espère que les conclusions que tire le député ministériel ne sont pas partagées par ses collègues.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est): J'invoque le Règlement.

M. le Président: À propos de la même chose?

M. Allmand: Monsieur le Président, quand vous examinerez les objections qui viennent d'être soulevées, je voudrais que vous songiez à ceci. D'une part, un député peut-être expulsé pour avoir contesté la véracité de ce que dit un autre député à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Rétractez-vous.

M. Allmand: D'autre part . . .

M. le Président: À l'ordre. Le député essaie de s'expliquer.

M. Allmand: Monsieur le Président, je voudrais que vous teniez compte aussi du fait que le premier ministre (M. Mulroney) peut affirmer que le parti libéral se réjouit de la perte d'emplois en Colombie-Britannique et que les règles nous interdisent de faire quoi que ce soit pour riposter. Pourtant, le président peut expulser des députés pour bien moins que cela. Voilà ce qui est en train d'arriver au Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Le fait que nous nous comportions de cette façon montre bien que les plaintes au sujet du langage utilisé généralement à la Chambre sont vraiment fondées.

Je n'ai pas entendu l'allusion dont le député s'est plaint. Je réserverai donc ma décision là-dessus.

Je dois dire au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand) que la présidence ne fait jamais de gaieté de coeur ce qu'elle a fait aujourd'hui. C'est pour cela que je m'efforce toujours d'expliquer le dilemme que cela pose à la présidence d'entendre de telles choses. J'essaie de donner au député en cause le temps de retirer ses paroles, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est le sait lui-même.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Au sujet du même recours au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai déjà dit que je réservais ma décision.

M. Lewis: Je m'excuse, mais je n'avais pas entendu à cause des interjections de part et d'autre. Puisqu'il semble que les décisions ont été partagées dans de tels cas, je voulais simplement demander à la présidence de tenir compte de la façon dont les choses se sont passées à la Chambre aujourd'hui et de décider si nous allons créer un précédent ou nous en tenir à nos principes et comment nous voulons que la Chambre fonctionne.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre.